

Les 4 Etapes pour entrer en formation au CFA Nature

Entreprises Agricoles

Exploitations pouvant accueillir un apprenti :

CAPA MA : production animale (bovins, ovins et caprins) et cultures associées.

BP REA : production animale ou hors-sol ou grandes cultures.

BAC PRO CGEA : production animale (bovins, ovins et caprins) et/ou grandes cultures, suivi technique et comptable.

CS OVINS Viande : production ovine.

Entreprises du Paysage

Entreprises pouvant accueillir un apprenti :

CAPA JP, BPA TAP, BP AP, BAC PRO AP :

Entreprises privées, campings, collectivités territoriales, sites du patrimoine, ...

Recherche d'une Entreprise
(Fiche Entreprise à renvoyer
dès accord de l'employeur).

Stage en Entreprise durant les vacances scolaires

Vous pouvez demander auprès de la CHAMBRE D'AGRICULTURE à effectuer un stage en entreprise durant les vacances scolaires de Février et de Pâques. Merci de contacter Mme PERTHUY au 02.51.36.83.11.

1- Information et Dossier d'inscription

(Portes-Ouvertes, site internet, appel téléphonique, rendez-vous, ...)

Suite à votre 1^{er} contact, nous vous donnons (Portes-Ouvertes ou rendez-vous) ou vous envoyons (site internet, appel téléphonique, ...), un Dossier d'Inscription et une Fiche Entreprise.

2- Réception du Dossier d'Inscription au CFA

Le Dossier d'Inscription est à renvoyer au CFA ainsi que le CV, la lettre de motivation et les bulletins de notes de l'année 2017-2018 et 2018-2019.

3- Validation du Parcours de Formation et Envoi du bilan EVPF

Le jeune est convoqué au CFA à un Entretien de Validation du Parcours de Formation (EVPF) et des tests (Français et Mathématiques) selon le dossier scolaire du jeune.

Durant cette période, Mme PLESSIS (Conseillère Jeunes Entreprises) vous accompagne dans vos démarches (mise en relation avec les entreprises, ...).

4- Validation par l'Employeur

Le Bilan de l'EVPV est envoyé à l'employeur (dès le retour de la Fiche Entreprise) avec un coupon réponse. La validation de la formation sera définitive à réception de ce document.

Procédures Administratives

Après retour du coupon (validation du projet de formation par l'Employeur), des procédures administratives seront menées par le CFA (courrier à destination de l'entreprise pour le contrat d'apprentissage, courrier à destination de la famille pour le dossier d'entrée en formation au CFA, ...).

Entrée en formation

L'entrée en formation ne pourra être envisagée qu'après la réception du contrat d'apprentissage par le CFA, pour visa et complétude de la partie formation.